



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : Marina LUCAS Date de la convocation : 13 décembre 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.8.18	RESSOURCES HUMAINES <i>Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques</i>

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de renforcer de manière temporaire l'équipe technique et notamment le service Espaces verts afin d'assurer l'entretien des espaces verts et la propreté des espaces publics et de renforcer l'équipe déjà en place.

Il est donc proposé de recruter un agent pour une période de 12 mois maximum.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **DICIDE** de la création à compter du 1^{er} février 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques, sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, poste ouvert à temps complet.
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum.
- ▶ **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade de recrutement.
- ▶ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Marina LUCAS
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20231219-23818d-DE Recu le 21/12/2023